



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements de formation

Question écrite n° 59284

Texte de la question

M Dominique Baudis appelle l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation des centres de formation pour apprentis. Les directeurs de ces centres lui ont fait part de leurs préoccupations concernant l'exercice de leur profession. Face au projet de développement de l'alternance sous statut scolaire, les directeurs de CFA sont inquiets sur le devenir de l'apprentissage en raison de la baisse importante des effectifs et de l'inégalité des moyens des CFA et des lycées professionnels que créerait la loi. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur la situation de ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors du débat qui s'est instauré au Parlement, à l'occasion de l'examen de la loi relative à l'apprentissage (loi no 92-675 du 17 juillet 1992), la situation des personnels d'enseignement des centres de formation d'apprentis a été évoquée par certains parlementaires. Le Gouvernement est bien conscient que la qualité de l'apprentissage repose pour partie sur la qualité des personnes qui sont appelées à le mettre en œuvre. S'agissant des personnels enseignant dans les centres de formation, gérés par des chambres de métiers, ceux-ci relèvent d'un statut particulier élaboré en concertation avec les représentants des organisations syndicales. D'un point de vue général, le Gouvernement souhaite que des négociations puissent intervenir rapidement entre les partenaires sociaux afin que les conditions d'exercice des missions confiées aux enseignants ainsi que la situation administrative de ceux-ci soit améliorée. Les partenaires sociaux se sont engagés, dans leur avenant interprofessionnel du 8 janvier 1992, à ouvrir ces négociations. Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, souhaite également que les chambres de métiers s'engagent dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59284

Rubrique : Apprentissage

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2729